



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le LUNDI 12 avril à 20h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, *Maire*,

Etaient présents : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Thérèse FARCY, Marianne THELLIER, Jean-Louis JULIEN, Anne-Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Isabelle DESSEAUX, Florence BEAULIEU, Franck CAVACIUTI, Eddie ANDRE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Olivier SILLON a donné procuration à Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire,
Jean-Pierre STOCKMAN a donné procuration à Nicole BUFFARD,
Pierre ARDOUIN a donné procuration à Stéphane FERRARIS
Eric VAN DER HAUWAERT a donné procuration à Isabelle DESSEAUX

Secrétaire de séance : Stéphane FERRARIS

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point en fin de conseil : Approbation d'un demi-tarif pour la garderie mensuelle d'avril compte tenu de la situation actuelle,

Le conseil municipal approuve le rajout de ce point.

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 29/03/2021

Le compte-rendu du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité,

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Vote des taux 2021

Rappel de la délibération n°20200217/004 du 17 février 2020 indiquant le montant des trois taxes comme suit :

Dénomination des Taxes	2020	Pour mémoire en %	
		2019	2018
TAXE D'HABITATION	8.99%	8.99	8.87
TAXE FONCIERE BATI	16.07%	16.07	15.86
TAXE FONCIERE (NON BATI)	49.57%	49.57	48.91

Considérant qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. Le taux de la Taxe Foncière Bati (TFB) 2020 du département (11.58%) est transféré aux communes.

Sachant qu'il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux pour la 3^{ème} année consécutive et de maintenir la Taxe Foncière communale à 16.07%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la Majorité, par 10 voix Pour, 3 contre et 2 Abstentions :

Décide de ne pas augmenter le taux de la part communale et fixe ceux-ci comme suit :

- **TFB : 27.65% (16.07% part communale + 11.58% part départementale)**
- **TFNB : 49.57%**

2. Approbation du Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans réserve le Budget primitif pour l'exercice 2021 comme suit :

En section Fonctionnement : Virement à la section d'investissement (023) de la somme de 250 000€ et

En section Investissement : Virement de la section de fonctionnement (021) de la somme de 250 000€.

FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES :	RECETTES :
1 092 491.26€	1 092 491.26€
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES :	RECETTES :
684 738.08€ <i>PAS DE RAR</i>	684 738.08€ <i>Dont RAR : 279 384.84€</i>

DIT que le montant des Contributions Directes sera de : 419 708.00€

3. Subvention aux Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la répartition 2021, comme suit :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Pour mémoire BP 2020	Pour mémoire CA 2020	MONTANT 2021 En €
Asso sportive et culturelle de Vert	1 900.00	1 900.00	2 000.00
Comité des Fêtes	200.00	200.00	200.00
Chemin des Ecoliers	100.00	100.00	100.00
Club Copernic	50.00	50.00	50.00
FNCR/Anciens Combattants	100.00	100.00	100.00
Prévention Routière	50.00	50.00	50.00
L'Envol – Apei du Mantois	100.00	100.00	100.00
ADMR	500.00	500.00	300.00
L'Odyssée	100.00	100.00	300.00
OMBR'ELL	100.00	100.00	100.00
TOTAL	3 200.00	3 200.00	3 300.00

A noter que la subvention sera versée à la condition que l'association ait envoyé sa demande incluant son bilan de l'année N-1,

AFFAIRES GENERALES

4. Liste bénéficiaire et approbation de la subvention du dispositif d'aide au commerce

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un financement à hauteur de 3 000 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération, approuve la création d'un budget de 3 000 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat et sollicite le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Madame le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 3 000€,

5. Remise exceptionnelle pour la garderie d'avril suite à la fermeture des écoles pour crise sanitaire nationale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une remise exceptionnelle sur la garderie mensuelle d'avril 2021 calculée comme suit :

50€/2 soit une remise de 25€ pour les Vertois,

56€/2 soit une remise de 28€ pour les extérieurs,

Clôture de la séance à 21h46

*Affiché le 13/04/2021
A retirer le 12/06/2021*

